



Déontologie des professions immobilières

Par **flokuntz68**, le **08/01/2010 à 12:08**

Bonjour,

Je suis étudiante en immobilier. Dans le cadre de ma formation, je dois réaliser un mémoire. Celui-ci a pour thème la réglementation et le code de déontologie de l'agent immobilier. Aussi j'ai pensé que vous seriez éventuellement en mesure de m'éclairer.

Je m'intéresse à l'élaboration de la déontologie dans le secteur de l'Immobilier et des sanctions en cas de non respect de celle-ci. J'ai cru comprendre qu'elle n'avait pas un grand poids dans la profession car elle dicte uniquement des valeurs morales. Y a-t-il eu des directives pour son élaboration ? Quelles peuvent être les conséquences en cas de non respect ? La plainte se fait-elle au niveau du syndicat professionnel ? Comment se déroule la procédure ?

D'autre part, pouvez-vous m'indiquer des références d'ouvrages traitant des "zones d'ombres" dans la réglementation des professions immobilières ? Je désire mettre en avant les lacunes d'un point de vue de la législation actuelle.

D'avance je vous remercie pour toute l'aide que vous voudrez bien m'apporter.

Cordialement

Florianne